



Formulaire de réclamation

Le CHU de Nîmes s'est engagé dans une démarche Qualité et a obtenu la certification QUALIOPI.

Dans ce cadre, il convient de recueillir les réclamations afin d'améliorer en continu la qualité de notre offre de formation.

Nous vous invitons à compléter ce formulaire et à le renvoyer par messagerie avec pour objet « réclamation » à l'adresse suivante : ifms.reclamations@chu-nimes.fr

Date de la réclamation : __ / __ / __

Votre réclamation concerne :

☐ Une filière IFMS

☐ Une formation continue IFMS

La réclamation est faite par :

☐ L'apprenant ou le futur apprenant concerné par la formation suivante :

☐ IFSI

☐ IFAS

☐ IFAP

☐ IBODE

☐ IADE

☐ IDE PUER

☐ L'employeur

☐ L'organisme financeur

Titre de la formation : _____

VOS COORDONNÉES

Vous êtes l'apprenant ou le futur apprenant

Nom et prénom : _____

Filière / Site : _____ Employeur : _____

Téléphone : __ / __ / __ / __ / __ E-mail : _____

Vous êtes l'employeur ou l'organisme financeur : (1) Rayez la mention inutile

(1) Employeur / Organisme financeur : _____

Adresse : _____

Téléphone : __ / __ / __ / __ / __ E-mail : _____

VOTRE RÉCLAMATION

Votre réclamation porte sur :

- ☐ L'accueil ☐ Les épreuves de sélection ☐ Le service de santé ☐ Les locaux
- ☐ Les enseignements théoriques ☐ Les enseignements cliniques
- ☐ Autre à préciser : _____

Exprimez-vous :

Description précise de votre réclamation : (dysfonctionnement identifié, date, lieu, intervenant(e)s, etc.)

Quelques précisions quant au traitement de votre réclamation :

L'absence de réponse à une ou plusieurs questions est susceptible de compromettre la bonne gestion de votre réclamation. Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatique.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour assurer l'exécution de nos prestations, en tenant compte de l'objet de votre réclamation.

Dans le présent formulaire, veuillez à ne mentionner aucune information « sensible » selon l'article 9 du RGPD*

*Article 9 du règlement général sur la protection des données (RGPD) : Traitement portant sur des catégories particulières de données à caractère personnel <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees/chapitre2>

